

Montants de l'adhésion au CEPPRAAL

Etablissements et services sanitaires et médico-sociaux

Nos adhérents sont des établissements et services avec un Finess juridique.

Le montant de l'adhésion est constitué d'une **part fixe** et d'une **part variable** en fonction du nombre de lits et places des établissements et services

En 2026, vous avez le choix d'une **adhésion Standard** ou d'une **adhésion « Plus »**.

Vous êtes un établissement de santé avec une activité sanitaire exclusivement

Vous adhérez pour le secteur sanitaire.

Adhésion standard

- ✓ Part fixe : 335 euros
- ✓ Part variable : 3€ par lits et places de MCO, SSR, SLD, santé mentale, HAD

Adhésion « Plus »

- ✓ Adhésion standard augmentée de 15%

Vous êtes un établissement ou un service avec une activité médico-sociale exclusivement

Vous adhérez pour le secteur médico-social.

Adhésion standard

- ✓ Part fixe : 127 euros
- ✓ Part variable : 2€ par lits et places

Adhésion « Plus »

- ✓ Adhésion standard augmentée de 10%

Vous êtes un établissement mixte avec une activité sanitaire et médico-sociale

Vous adhérez pour les deux secteurs : sanitaire et médico-social.

Adhésion standard

- ✓ Part fixe : 335 euros (part fixe du secteur sanitaire)
- ✓ Part variable : 3€ par lits et places sanitaire + 2€ par lits et place medico-social

Adhésion « Plus »

- ✓ Adhésion standard augmentée de 15%

Pour les groupes

- ✓ Pour les membres de GHT : 20% de remise si tous les établissements du GHT adhèrent avant le 31/03/2026.
- ✓ Pour les groupes associatifs ou privés : nous contacter pour une proposition sur-mesure

Structures coordonnées pluriprofessionnelles en soins de ville

- ✓ Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : 102 €/an
- ✓ CPTS :
 - CPTS de taille 1 et 2 : 204 €/an
 - CPTS de taille 3 et 4 : 408 €/an